

République du Burundi



Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers,
de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation.

Cabinet du Ministre

N° Réf : 620/Cab.Min./SP/hma/4897/2014

Bujumbura, le 20/01/2014

A Monsieur le Président Directeur Général
de la Société DIGITAL AFRICA, s.a
à
BUJUMBURA.

Objet : Archivage électronique durable
et sécurisé des diplômes.

Monsieur le Président,

Me référant à votre correspondance du 04 septembre 2013 et dont l'objet est repris en marge de la présente, j'ai l'honneur de vous signaler que je marque mon accord.

Toutefois, je tiens à vous signaler que tous les titres scolaires à sécuriser devront préalablement être authentifiés par les services habilités du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation.

De plus les frais liés à la sécurisation de ces titres seront à charge des propriétaires des ces mêmes titres.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET
SECONDAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT DES METIERS,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE
L'ALPHABETISATION



Dr. Rose GATHIRU.

PO le secrétaire permanent